

Institut Interfédéral de
STATISTIQUE

NEWSLETTER

n° 10
MARS 2026



ÉDITORIAL

Marie Vandresse

Présidente du Conseil d'administration

Dominique De Baets

Secrétaire du Conseil d'administration

Il y a 10 ans, l'Institut interfédéral de Statistique (IIS) voyait le jour¹, conformément à l'accord de coopération du 15 juillet 2014. L'objectif était de renforcer la collaboration entre les différents services de l'État fédéral et des entités fédérées actifs en matière de production et de diffusion des statistiques publiques.

Dans un premier temps, les partenaires se sont focalisés sur la mise en place de structures de concertation et de collaboration permettant d'atteindre les objectifs fixés dans l'accord de coopération. Grâce à l'enthousiasme des partenaires et au climat de confiance mutuelle qui s'est instauré, des résultats extrêmement positifs ont été obtenus. Ainsi, par le biais de l'IIS, la position de la Belgique lors de réunions internationales concernant l'élaboration de statistiques publiques est émise après consultation des partenaires de l'IIS. Par ailleurs, des procédures efficaces ont été développées, dans le respect du prescrit légal, afin de faciliter l'échange des données entre les partenaires. Enfin, depuis 2017, les partenaires établissent chaque année un programme statistique intégré qui a permis d'initier plusieurs dizaines de collaborations en vue de développer les statistiques publiques.

IIS NEWSLETTER

TABLE DES MATIERES

p. 1-2	<u>Éditorial</u>
p. 3-4	<u>Le programme statistique intégré : un outil pour le développement des statistiques publiques</u>
p. 5-7	<u>REDEGEO: Collaboration interrégionale pour l'adaptation des secteurs statistiques</u>
p. 8	<u>SLA sur les hébergements informels</u>
p. 9-10	<u>Coopération interfédérale pour développer un indicateur sur les zones protégées en vue du suivi des Objectifs de développement durable</u>
p. 11-12	<u>La « Large Cases Unit », une nouvelle approche pour améliorer les statistiques macroéconomiques</u>



Aujourd'hui, en favorisant la mutualisation des efforts et la synergie entre producteurs de statistiques, l'IIS contribue à une utilisation optimale des ressources publiques. Il incarne ainsi un levier stratégique pour renforcer la gouvernance statistique et répondre aux exigences croissantes en matière de données fiables et harmonisées.

C'est ainsi dans cet esprit de mutualisation des efforts et de synergie que l'IIS devra continuer à relever les défis pour les prochaines années. Il faudra bien entendu continuer à produire des statistiques fiables et pertinentes pour répondre aux besoins de tous les utilisateurs de statistiques afin qu'ils puissent faire des choix éclairés à partir de données probantes, en temps normal comme en période de crise. Il sera également nécessaire d'intégrer de nouvelles sources de données (big data et données du privé) et les nouvelles technologies. En particulier, concernant l'intelligence artificielle, il faudra non seulement en faire un usage adéquat pour la production statistique mais aussi, et peut-être surtout, il faudra faire en sorte que l'IA utilise les données et statistiques publiques pour informer ses utilisateurs de manière qualitative et indépendante.

Le dixième numéro de cette newsletter présentera dans un premier article rédigé par Dominique De Baets un bilan des collaborations initiées via les programmes statistiques intégrés annuels. Ensuite, Hilde Coudenys expliquera comment, grâce à la collaboration entre les instituts régionaux de statistique et Statbel, il a été possible de réviser le découpage des secteurs statistiques afin de les adapter aux évolutions du territoire. Cette première révision complète depuis 1970 n'aurait jamais été possible sans la mise en commun des ressources des partenaires de l'IIS. Jonathan Lesceux dressera le bilan d'une collaboration visant à intégrer la fréquentation des hébergements touristiques informels dans les statistiques régionales sur le tourisme. Cette collaboration illustre une méthode de travail classique entre les partenaires : identifier les données existantes aux différents niveaux de pouvoir et examiner comment il est possible de les intégrer dans une statistique commune. Patricia Delbaere présentera les travaux réalisés par les partenaires afin de développer un indicateur sur les zones protégées en vue du suivi des objectifs de développement durable (SDG). Le développement des indicateurs de suivi des SDG a toujours été une priorité de l'IIS qui a identifié 116 indicateurs pertinents pour la Belgique parmi les 231 indicateurs mondiaux définis par les Nations unies pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des SDG. Enfin, Béatrice Thiry fera le point sur les Large Cases Units (LCU). L'objectif des LCU est d'analyser les informations relatives aux grandes entreprises multinationales implantées sur le territoire national afin d'améliorer la qualité et la cohérence des données sur ces groupes, en veillant à ce qu'elles soient intégrées de manière uniforme dans toutes les statistiques économiques diffusées. Pour cela, une concertation entre les partenaires de l'IIS est évidemment nécessaire.

Au nom de tous les partenaires de l'IIS, nous vous souhaitons une agréable lecture de cette newsletter.

1 Le jeudi 19 mars 2026, l'Institut inter fédéral de Statistique (IIS) a célébré son dixième anniversaire lors d'un événement inspirant ; les présentations et photos sont disponibles sur <https://statbel.fgov.be/fr/propos-de-statbel/que-faisons-nous/conferences/evenement-10-ans-de-linstitut-interfederal-de>. La prochaine newsletter de l'IIS sera entièrement consacrée à cet événement..

Le programme statistique intégré : un outil pour le développement des statistiques publiques

Dominique De Baets

Une des missions de l'Institut interfédéral de Statistique (IIS) est d'élaborer un programme statistique intégré annuel qui rassemble les collaborations entre les partenaires visant à développer de nouvelles statistiques ou à améliorer la qualité de statistiques existantes. Actuellement, le dixième programme statistique intégré est en cours. Un nombre considérable de collaborations entre les partenaires de l'IIS a été initié via ce programme intégré. Divers thèmes statistiques ont été traités et ont permis d'atteindre des résultats que les partenaires n'auraient pas pu atteindre isolément. Pour l'avenir, le programme statistique intégré restera un outil important pour le développement des statistiques publiques tant les défis seront complexes et multiples. En particulier dans un contexte de restrictions budgétaires où il sera nécessaire de mutualiser les expertises.

Les fondements

L'Accord de coopération signé le 15 juillet 2014, entre l'État fédéral et les entités fédérées, afin notamment de mettre en place un Institut interfédéral de Statistique, précise que l'IIS doit établir un programme statistique intégré annuel. Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale. Chaque collaboration reprise dans le programme statistique intégré fait l'objet d'un *Service Level Agreement*¹ (SLA) qui doit être approuvé par le Conseil d'administration. Une collaboration peut regrouper un nombre variable de partenaires de l'IIS avec un nombre minimum de deux. Pour chaque

collaboration, un groupe de travail ad hoc est mis en place. Ce groupe de travail fait rapport de l'état d'avancement des travaux et transmet les livrables à un groupe de travail permanent consacré à la programmation des travaux statistiques. Ce dernier groupe de travail assure l'interface avec le Conseil d'administration de l'IIS. Chaque année, le Conseil supérieur de statistique est informé du contenu du programme statistique de l'année en cours et de l'état de réalisation du programme intégré de l'année précédente.

Quelques statistiques sur les collaborations

Depuis le premier programme statistique intégré de 2017 jusqu'au programme de cette année 2026, 67 collaborations ont été initiées. Parmi ces collaborations, 34 ont été menées par quatre partenaires, 25 par cinq ou six partenaires et 8 par deux ou trois partenaires. La plupart de ces collaborations (45) ont été prévues avec une durée initiale d'un an ou de deux ans (17). Si l'on se limite à prendre en considération les programmes 2017 à 2025, 61% des collaborations se sont achevées selon le délai initialement prévu.

Sur quels thèmes portent les collaborations ?

La plupart des collaborations ont porté sur des développements de statistiques existantes ou sur l'élaboration de nouvelles statistiques. Dans certains cas, s'est agi d'un partage d'expertise ou de l'organisation en commun d'activités en lien avec la statistique. Les thèmes les plus fréquemment abordés par les travaux ont trait aux transports et à la mobilité, à l'éducation, au logement, aux données relatives aux entreprises, à l'emploi et à l'environnement.

Quelques belles réussites

En premier lieu, on peut certainement citer l'enquête européenne sur la violence selon le genre qui a été réalisée en 2021/2022. Sans la mise en commun des ressources des instituts régionaux de statistique et de Statbel ainsi que d'autres institutions, cette enquête n'aurait jamais pu être réalisée. Fort de cette première expérience, l'enquête sera renouvelée en 2027 en tenant compte des leçons apprises lors de la première vague. Un autre résultat marquant, qui fait par ailleurs l'objet d'un article spécifique dans cette newsletter, est le projet qui a permis de moderniser les secteurs statistiques, la plus petite unité territoriale pour laquelle des résultats statistiques sont disponibles, afin de mieux refléter la réalité géographique actuelle. Il s'agit de la première révision complète du découpage depuis 1970. Cela a été possible grâce à l'investissement des instituts régionaux de statistique et de leurs partenaires, Statbel assurant la coordination. On peut également parler de l'organisation à sept reprises des olympiades de statistique, qui jouent un rôle très important dans le développement d'une culture statistique auprès des jeunes. Le développement d'indices et d'indicateurs DESI (Digital Economy and Society Index) au niveau régional est également un autre bel exemple de collaboration entre les partenaires de l'IIS. Enfin, un autre résultat notable a été le développement, en lien avec le Cens 2021, de données sur le marché du travail au niveau des secteurs statistiques.

¹ Un *Service Level Agreement* est un document contractuel signé par les participants à une collaboration. Il définit les livrables attendus, les phases principales, les responsabilités et les contributions des différents participants.

Des collaborations plus laborieuses

Plusieurs collaborations avaient pour objectif de développer de nouvelles statistiques à partir de données administratives ou détenues par des entreprises publiques. Il a souvent été difficile de mener ces collaborations à terme selon les délais prévus compte tenu des difficultés pour obtenir des données, que ce soit pour des questions juridiques ou techniques. L'expérience permet toutefois de conclure que la persévérance doit être de mise et finit par être récompensée. Dans d'autres cas, il est apparu que la qualité des données disponibles n'était pas suffisante pour élaborer des statistiques publiques. Enfin, il faut bien reconnaître également que certaines collaborations souffrent du manque de ressources humaines que les partenaires peuvent y affecter, eu égard à d'autres priorités.

Bilan après 10 ans et perspectives d'avenir

Le programme statistique intégré a indéniablement créé une dynamique au sein de l'IIS pour développer les statistiques publiques. Il est certain que sans cette possibilité de regrouper autour d'un projet commun les forces vives des différents partenaires, de nombreux développements n'auraient sans doute jamais été initiés. Mais cela nécessite aussi un suivi des travaux, car s'il est facile d'avoir des idées, les réaliser demande un investissement non négligeable. Devant les difficultés rencontrées, sans un suivi régulier des travaux, les personnes impliquées dans les collaborations pourraient avoir tendance à se décourager. Pour l'avenir, étant donné l'importance de la statistique publique pour soutenir l'aide à la décision et les difficultés que les services publics rencontrent pour se renforcer, le programme statistique intégré de l'IIS sera certainement un levier important pour maintenir les développements indispensables en matière de statistiques publiques. Toutefois, s'il y a une tension sur les moyens disponibles pour la production de statistiques, il n'est pas garanti qu'autant de collaborations pourront être initiées à l'avenir que durant les dix années qui viennent de s'écouler. On peut toutefois rester optimiste, car ces dix années ont démontré qu'en unissant leurs efforts, les partenaires de l'IIS ont mis en place une dynamique qui se poursuivra.



REDEGEO: Collaboration interrégionale pour l'adaptation des secteurs statistiques

Hilde Coudenys

Origine des secteurs statistiques

Les secteurs statistiques sont les plus petites unités territoriales utilisées par Statbel pour la collecte, l'analyse et la diffusion de données démographiques, sociales et économiques. Ils permettent d'obtenir une image détaillée de la population et du territoire belge, à un niveau plus fin que celui des communes. Les secteurs ont été délimités sur la base de caractéristiques structurelles d'ordre social, économique, urbanistique ou morphologique.

Les secteurs statistiques ont été conçus et introduits pour la première fois dans le cadre du Recensement général de la Population et des Logements de 1970.

Ils ont été modifiés en profondeur pour le recensement de 1981. La fusion des communes de 1976, l'évolution de l'habitat et des infrastructures ont imposé une révision du découpage en secteurs statistiques. Les secteurs ont également reçu leur codification actuelle (code NIS de la commune, lettre de la commune avant la fusion, chiffre de la section et chiffre du type d'utilisation du sol).

De légères modifications ont encore été effectuées pour le recensement de 1991 et l'enquête socio-économique de 2001.

Demande d'adaptation des secteurs

Alors que, pendant longtemps, les recensements de la population et des logements étaient les seuls grands pourvoyeurs de statistiques au niveau des secteurs, le développement de statistiques basées sur des bases de données administratives (avec disponibilité de données au niveau de l'adresse), d'une part, et l'évolution des possibilités techniques permettant de géolocaliser ces adresses (et donc de les

agrèger à des niveaux supérieurs, dont les secteurs statistiques), d'autre part, ont fait en sorte que Statbel n'est plus le seul à fournir des données au niveau des secteurs statistiques. De nombreux autres fournisseurs de données considèrent le niveau du secteur statistique comme la plus petite entité géographique dans leur production statistique.

L'augmentation de l'offre de données au niveau du secteur statistique a entraîné une utilisation accrue de ce niveau territorial, mais a également soulevé des questions quant à l'utilité des entités délimitées dans les années 70 du siècle dernier. C'est pourquoi Statbel a été invité à adapter les limites des secteurs statistiques.

Sous la dénomination REDEGEO (REDEsign des découpages GEOgraphiques), une initiative de collaboration entre STATBEL, l'IWEPS, l'IBSA et la VSA a été lancée en 2021 afin de réformer les statistiques géographiques. En théorie, le champ d'application de REDEGEO est très large, mais un consensus s'est rapidement dégagé pour commencer par l'adaptation des secteurs statistiques.

2021-2023: identification des besoins et définition des grandes lignes de l'adaptation

Statbel est propriétaire des secteurs statistiques, mais pour la préparation des adaptations, il a été fait appel aux entités statistiques régionales.

La première phase du processus consistait donc à recenser les souhaits des différentes parties concernant la modification des limites sectorielles, à fournir des exemples, à identifier les points sensibles et à proposer des solutions possibles. Fin 2023, un accord suffisant avait été trouvé pour passer à la mise en œuvre effective.

2024-2025: mise en œuvre pratique: une approche coordonnée avec les régions

Statbel a pris en charge la coordination de la réforme. Cela signifiait que des réunions de travail étaient régulièrement organisées avec les régions afin de discuter des questions, des réserves et des propositions soulevées au cours du processus et de formuler des solutions.

Statbel a validé les propositions des régions et a vérifié les contours des secteurs. L'harmonisation des résultats des régions a été effectuée par Statbel, tout comme l'attribution des codes aux nouveaux secteurs. Dans les codes des secteurs modifiés, le dernier caractère a reçu la lettre K, L, M ou O. En cas de scission du secteur d'origine en plus de quatre parties, les lettres Z, Y, X, H et G ont également été attribuées à titre exceptionnel. Au total, 814 secteurs ont été scindés et 9.845 nouveaux codes ont été attribués.

Les nouveaux codes et contours tiennent compte des limites communales de 2025.

La mise en œuvre pratique s'est déroulée différemment dans les trois régions, avec parfois des priorités différentes.

Flandre

La VSA a confié la mise en œuvre pratique de REDEGEO aux services « Data & Analyse » des provinces. Chaque service provincial « Data & Analyse » était responsable de sa propre province. Les provinces se sont accordées entre elles, ce qui a permis d'uniformiser autant que possible la méthode de travail dans les différentes provinces. Le tout a été coordonné par le gestionnaire de données interprovincial provincies.incijfers.be.

Les adaptations dans les provinces flamandes sont une combinaison d'adaptations centralisées et d'adaptations apportées à la demande des communes.

Adaptations centralisées:

- Élimination des secteurs composés de plusieurs parties: tous les secteurs sont désormais composés d'une seule partie (à l'exception de Baerle-Duc).
- Adaptation des limites des secteurs aux autoroutes/routes périphériques (uniquement lorsque l'adaptation a été jugée pertinente).
- Scission des secteurs à forte croissance démographique entre 1990-2023 (+50%) et/ou comptant >1.500 habitants en 2023 (a été reprise dans les discussions avec les communes, mais n'a été réalisée de manière systématique que dans le Brabant flamand).

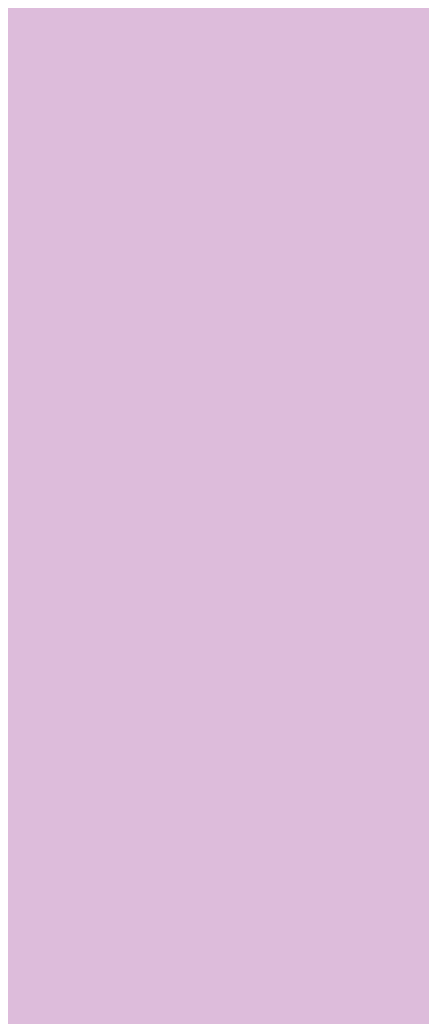
Adaptations à la demande des communes :

Au début du projet REDEGEO, toutes les communes de Flandre ont reçu un courrier leur demandant si elles étaient intéressées par l'adaptation des secteurs. Pour chaque commune intéressée, un trajet a été mis en place avec le collaborateur provincial de «Data & Analyse ».

Le projet REDEGEO a été présenté, les adaptations demandées par les provinces ont été expliquées, les adaptations à la demande de la commune ont été discutées et des accords sur le traçage et le calendrier ont été conclus.

Les demandes des communes variaient en intensité: elles allaient de modifications limitées à quelques démarcations à un redécoupage complet de tous les secteurs (= modification importante du contour). La demande d'adaptation a été en grande partie motivée par l'évolution de la réalité sur le terrain: le traçage de nouveaux lotissements et parcs d'activités, l'alignement des limites des secteurs sur les centres des villages (surtout les zones périphériques), la mise en concordance des limites des secteurs avec la délimitation de zones résultant du plan d'aménagement communal/de la vision de la politique territoriale.

Au total, 240 des 285 communes flamandes (soit 84%) ont procédé à des adaptations dans un ou plusieurs secteurs.



Wallonie

En Wallonie, les modifications ont été effectuées par l'IWEPS. La révision visait principalement à obtenir des secteurs plus cohérents, du point de vue géographique, socio-économique et urbanistique.

Les modifications suivantes ont été apportées:

- Élimination des secteurs composés de plusieurs parties: tous les secteurs sont composés d'une seule partie (à l'exception du secteur 52063A3MN situé à Seneffe qui comprend une petite partie enclavée dans la commune de Manage).
- Les frontières des secteurs statistiques correspondent, autant que possible, à des frontières physiques naturelles (rivière, etc.) ou artificielles (canal, chemin de fer, autoroute, route nationale, etc.) ou passent par des zones non bâties (bois, prairie, champ, etc.). Le relief est aussi utilisé pour distinguer certains secteurs statistiques (vallées >< hauteurs). Dans la mesure du possible, on évite qu'un secteur statistique soit traversé par une frontière physique.
- Les secteurs statistiques sont, dans la mesure du possible, cohérents du point de vue du type d'occupation du sol. Par exemple, certains secteurs statistiques concernent principalement des zones d'activité économique, d'autres des zones agricoles et d'autres encore des zones résidentielles.
- Concernant les secteurs statistiques comprenant principalement des zones résidentielles, le type de logements et d'habitants a été pris en considération: maisons avec jardin, appartements, nouveaux lotissements, logements sociaux, « clos », maisons isolées, etc.
- Les zones résidentielles doivent compter un certain nombre d'habitants afin de garantir la confidentialité des données.

En pratique, il n'a pas toujours été possible de remplir toutes les conditions simultanément. Il a parfois fallu mettre en balance des intérêts géographiques et socio-économiques.

Certains secteurs ont subi de légères corrections (ajustements des limites à la situation actuelle), d'autres ont été considérablement redessinés. Au total, 259 des 261 communes wallonnes (soit 99%) ont procédé à une ou plusieurs adaptations.

Bruxelles

La révision des secteurs statistiques en Région de Bruxelles-Capitale a été effectuée par l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) avec la participation du centre de recherche universitaire IGEAT-ULB.

D'une part, l'accent a été mis sur l'adaptation des limites des secteurs afin de tenir compte de l'évolution démographique. D'autre part, les limites ont été adaptées aux parcelles cadastrales. À Bruxelles, l'objectif était de procéder à une révision aussi parcimonieuse que possible afin de préserver la continuité des typologies.

Les modifications suivantes ont été apportées:

- Les secteurs à forte croissance démographique (la population a été multipliée par 2,5 entre 1981 et 2022 et croissance d'au moins 500 personnes) ont été scindés. Lors du découpage, il a été tenu compte de la superficie et de la morphologie des zones à scinder, et l'on a cherché à séparer les zones résidentielles des autres fonctions de la zone (par exemple, zone verte, zone industrielle, loisirs, etc.).
- Les limites des secteurs statistiques ont été alignées sur celles des parcelles cadastrales, l'objectif étant d'ajouter chaque parcelle cadastrale à un seul secteur.

Au total, 17 des 19 communes bruxelloises (soit 89%) ont procédé à une ou plusieurs adaptations. La révision a donné lieu à un redécoupage de 21 secteurs existants, créant ainsi 46 nouveaux secteurs statistiques.

En décembre 2025, l'IBSA a publié le *Cahier n° 14¹*, qui explique les principes, les choix méthodologiques et les résultats de la révision des secteurs statistiques dans la Région de Bruxelles-Capitale, réalisée entre 2021 et 2025.

Chiffres clés²

- Le nombre de secteurs est passé de 19.795 avant la réforme à 20.781 après la réforme (2025).
- 10.936 secteurs sont restés inchangés ou ont été légèrement modifiés (pas de nouveau code).
- 814 ont été scindés.
- 9.845 secteurs ont reçu un nouveau code.

Conclusion

Grâce à la collaboration entre les régions et Statbel, une révision majeure des secteurs statistiques a été réalisée pour la première fois en plus de 20 ans.

La révision des secteurs statistiques en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles présente une forte similitude en termes d'objectif et d'approche générale: actualisation, cohérence et adaptation à la réalité. Les différences résident principalement dans le degré d'implication locale, les critères utilisés et la mise en œuvre technique des scissions et des corrections des limites. Chaque région a choisi l'approche la plus adaptée à son propre contexte administratif et spatial.

L'objectif est de conférer à REDEGEO un caractère permanent, avec une gestion continue et une révision tous les cinq ou dix ans, préparée entre-temps.

Remerciements à Thomas Ermans (Bruxelles), François Ghesquiere et Amandine Masuy (IWEPS), Hadewych De Sadeleer (Statbel), Sarah Meire (Provinces flamandes).

1 <https://ibsa.brussels/publications/cahiers-de-l-ibsa>

2 Retrouvez la nomenclature complète des secteurs statistiques 2025 (codes et noms) sur la page [Découpages géographiques](#), ainsi qu'un shapefile géographique contenant les limites actualisées des secteurs dans le portail [Open Data](#).

SLA sur les hébergements informels

Jonathan Lesceux

En 2023 et 2024, un Service Level Agreement (SLA), piloté par l'IWEPS, a été mis en œuvre par les différents Instituts de Statistiques de Belgique concernant l'intégration de la fréquentation des hébergements touristiques informels dans les statistiques régionales sur le tourisme.

Ce SLA a permis des échanges très enrichissants entre les différents Instituts sur la manière dont chacun développe des statistiques sur les hébergements touristiques non-repris dans les bases de données administratives ainsi que sur les résidences secondaires.

Différentes pratiques...

Au gré des réunions et des échanges, chaque Institut a fait état des différentes méthodes mises en place dans ce domaine.

Au niveau fédéral, Statbel publie, à titre expérimental, des données sur le tourisme dans des hébergements proposés par des particuliers. Ces données proviennent d'Eurostat qui les collecte directement auprès des grandes plateformes de réservation (**Airbnb, Booking.com, TripAdvisor et Expedia**). Ces données portent sur le secteur NACE 55.2 (hébergement touristique et autre hébergement de courte durée) et les hébergements gérés par des non-professionnels. Les données récoltées sont considérées par Statbel comme des statistiques expérimentales parce qu'elles présentent plusieurs limites¹.

Elles sont utilisées, entre autres, dans le cadre du Compte Satellite du Tourisme belge (TSA) réalisé par Statistiek Vlaanderen. Elles sont comparées aux données de l'enquête 'Tourisme et hôtellerie' de Statbel afin de réduire le biais de sous-estimation des nuitées dû au caractère non exhaustif de cette

enquête. Cela permet de calculer de manière uniforme, pour l'ensemble du pays, les nuitées dans les hébergements touristiques.

En Flandre, une enquête est effectuée de manière récurrente dans les boulangeries par Westtoer. Cette enquête permet d'évaluer la fréquentation touristique des résidences secondaires/logements de vacances loués directement par leur propriétaire et l'occupation de ces logements par leur propriétaire ou leur famille. Ces chiffres viennent compléter ceux des résidences secondaires/logements de vacances loués via des agences immobilières et permettent d'avoir une vue complète de l'occupation de ce type d'hébergements.

Au niveau de la Région bruxelloise, les données des plateformes de réservation sont également mobilisées. Visit Brussels combine l'utilisation des données de plusieurs sources. D'une part, les données de l'enquête 'Tourisme et hôtellerie' de Statbel sont utilisées pour les nuitées dans les hôtels et les auberges de jeunesse. D'autre part, les données d'Eurostat sur le tourisme dans des hébergements proposés par des particuliers et d'autres fournies par AlltheRooms sont combinées pour estimer les nuitées dans les autres types d'hébergements (meublés, chambres d'hôtes, gîtes, etc.).

Au niveau de la Wallonie, l'Observatoire wallon du Tourisme (OwT) effectue, en collaboration avec l'IWEPS, un travail d'estimation de l'offre d'hébergements touristiques en exploitation. Les bases de données administratives dont dispose Tourisme Wallonie sont enrichies avec des données recueillies sur les sites des plateformes via l'agrégateur Lighthouse selon une méthode évitant les doublons.

Cela permet de disposer d'une vue de l'offre et de la fréquentation des hébergements touristiques.

Des perspectives

Les travaux ont mis en évidence la pluralité des approches utilisées. Chaque région mobilise des sources d'informations différentes, mais complémentaires, développées en fonction de la configuration de son offre touristique. Une approche harmonisée du calcul du nombre de nuitées pour la production Compte Satellite du Tourisme belge (TSA) existe à partir de données agrégées.

Dans la situation présente, il n'est cependant pas possible de mettre en place une approche harmonisée à partir de micro-données qui pourrait donner des résultats encore plus précis. En effet, les estimations de l'offre et de la fréquentation touristiques effectuées dans les différentes régions sont difficilement comparables entre elles quand elles mobilisent des données autres que les données agrégées fournies par Statbel et Eurostat. Cependant, à moyen terme, la mise en œuvre de la réglementation Short Term Rentals (STR)² pourrait permettre d'accéder à de nouvelles données via les plateformes de location. L'entrée en vigueur de cette réglementation est prévue en 2026 et ouvrira d'autres horizons pour la recherche dans ce domaine.

En tout état de cause, il est prévu de poursuivre, de manière informelle, les échanges et le partage d'informations qu'a initiés le SLA.

1 <https://statbel.fgov.be/fr/themes/datalab/donnees-des-plateformes-dans-le-secteur-du-tourisme-residentiel#documents>

2 Règlement (UE) 2024/1028 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 concernant la collecte et le partage des données relatives aux services de location de logements de courte durée.

Coopération interfédérale pour développer un indicateur sur les zones protégées en vue du suivi des Objectifs de développement durable

Patricia Delbaere

Dans le cadre du Programme statistique intégré 2025 de l'Institut interfédéral de statistique (IIS), l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA), l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), Statistiek Vlaanderen et le Bureau fédéral du Plan (BFP) ont conclu un accord de service (SLA) visant à développer un indicateur belge sur les zones protégées, qui servira au suivi des Objectifs de développement durable (ou *Sustainable development goals* - SDG).

Dans ce contexte, un groupe de travail IIS a été créé et le BFP en assure la présidence et le secrétariat. Les administrations compétentes y participent également. Ce groupe de travail s'est réuni deux fois en 2024 pour préparer le projet de SLA, quatre fois en 2025 et il continuera ses travaux en 2026.

Objectifs de développement durable

Parmi les 231 indicateurs mondiaux définis par les Nations unies pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des SDG, l'IIS a identifié 116 indicateurs pertinents pour la Belgique dont 84 sont publiés actuellement sur le site [indicators.be](https://www.iis-statistics.be/indicators). Le BFP utilise ces indicateurs pour évaluer les progrès de la Belgique par rapport aux SDG.

La Cour des Comptes¹ et le Plan fédéral de développement durable² ont proposé qu'un débat soit organisé avec les experts des services publics fédéraux et avec les principaux conseils d'avis. Ce débat, organisé en 2023, a notamment conclu qu'un indicateur sur les zones protégées devait être développé en priorité en remplacement de l'indicateur « Surface terrestre en zone Natura 2000 »³.

En ce qui concerne la biodiversité, les SDG reprennent les objectifs d'Aichi⁴ fixés pour la période 2010-2020 dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique adoptée à Rio en 1992. En 2022, la Conférence des parties (COP⁵) de cette Convention a adopté de nouveaux objectifs pour la période 2020-2030 dans le prolongement de ces objectifs d'Aichi. Ces nouveaux objectifs pour 2030, dits de Kunming-Montréal, servent dès lors de nouvelle balise dans le cadre du suivi des SDG pour la Belgique, les SDG ayant également 2030 comme horizon temporel.

Sur la base de ces deux processus complémentaires, l'indicateur doit permettre le suivi de l'objectif « Faire en sorte et permettre que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines [...] soient effectivement conservées et gérées par le biais de systèmes d'aires protégées écologiquement représentatifs, bien reliés et gérés de manière équitable, et d'autres mesures efficaces de conservation par zone »⁶.

L'indicateur développé devra être cohérent avec les politiques menées par les différentes entités en matière de zones protégées pour la biodiversité. Il remplacera l'actuel indicateur « Surface terrestre en zone Natura 2000 » utilisé par le Bureau fédéral du Plan, comme indicateur « proxy » pour assurer le suivi de cet objectif. À noter que l'indicateur « Surface marine en zone Natura 2000 » sera maintenu, car il couvre l'essentiel des zones protégées en milieu marin en Belgique.



1 Cour des Comptes (2020), *Objectifs de développement durable, Programme 2030 de l'ONU: mise en œuvre, suivi et rapportage par les pouvoirs publics en Belgique* (Preparedness Review), <https://www.ccrek.be> (consulté le 10/11/2025).

2 Gouvernement fédéral (2021), *Plan fédéral de développement durable*, <https://developpementdurable.be/dd-en-belgique/qui-fait-quoi-en-belgique/strategie-federale/le-plan-federal-de-developpement-0> (consulté le 10/11/2025).

3 Henry, A. (2023), *Débat sociétal sur les indicateurs pour les SDG*, Institut interfédéral de statistique, Newsletter, numéro 5, octobre 2023, p. 3-4. https://www.iis-statistics.be/doc/IIS_Newsletter_5_FR_20230821.pdf (consulté le 26/08/2025).

4 CBD (2010), *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi*, <https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/aichi-targets-fr.pdf> (consulté le 26/08/2025).

5 La COP est l'organe directeur de la convention qui regroupe l'ensemble des Etats signataires. Elle fait progresser la mise en œuvre de la convention grâce aux décisions qu'elle prend lors de ses réunions périodiques.

6 CBD (2022), *Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal*, CBD/COP/15/L.25.

Inventaire des systèmes de rapportages existants

Les zones protégées font l'objet d'un suivi régional dans le cadre de plusieurs systèmes de rapportage européens et internationaux. Néanmoins, ces systèmes utilisent des définitions différentes. Une simple addition des différents types de zones protégées n'est pas possible, car certaines zones font partie de plusieurs systèmes et tout double comptage doit être exclu.

Les principales zones faisant l'objet d'un rapportage en Belgique sont les suivantes.

- Le réseau Natura 2000 rassemble des aires protégées créées par les États membres de l'Union européenne sur la base des habitats menacés et des espèces menacées, définis par deux directives européennes (Habitats 92/43/CEE – Journal officiel de l'Union européenne, 22/7/1992 - et/ou la directive Oiseaux 79/409/CEE – Journal officiel de l'Union européenne, 25/4/1979). L'indicateur Natura 2000 est celui qui est actuellement utilisé pour le suivi belge de ces zones protégées dans le cadre des SDG, tant au niveau terrestre que marin. Pour la partie terrestre, les zones Natura 2000 (12,7% en 2023) ne représentent néanmoins qu'une partie de la quantité totale des zones protégées en Belgique.
- Les sites Ramsar, couvrent les zones humides d'importance internationale dans le cadre de la Convention sur les zones humides⁷.
- Les sites naturels du patrimoine mondial, les réserves de biosphère et les géoparcs mondiaux sont désignés pour leur valeur universelle exceptionnelle dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial, formant la liste du « patrimoine mondial de l'UNESCO »⁸.
- Les régions ont aussi certains systèmes de protection spécifiques, par exemple les réserves naturelles et forestières dans la Région Bruxelles-Capitale, le Vlaams ecologisch netwerk dans la Région flamande et les sites protégés au sens de la Loi de la Conservation de la Nature ou du Code Forestier dans la Région wallonne.

Parallèlement à ces systèmes de zones protégées, un nouveau système voit le jour dans le cadre de la Convention biodiversité, plus précisément dans le cadre de l'Accord de Kunming-Montréal, il s'agit des « autres mesures de conservation efficaces par zone ». C'est-à-dire « une zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris des fonctions et services écosystémiques connexes et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement »⁹.

Développement d'un indicateur de zones protégées pour le territoire belge

Pour le développement d'un indicateur de zones protégées, la collaboration au sein de l'IIS vise à élaborer un indicateur commun dans le cadre des deux processus évoqués ci-dessus : le suivi des objectifs des SDG, d'une part, et le suivi des objectifs de l'Accord de Kunming-Montréal, d'autre part. L'indicateur proposé est la « part des zones protégées terrestres de la Belgique ». Il mesure le pourcentage de la surface terrestre de notre pays désigné comme zone protégée. À noter que le nouvel indicateur belge couvrira mieux la politique menée en matière de zones protégées en Belgique, mais il n'offrira néanmoins pas une couverture absolue de toutes les zones protégées et de tous les régimes de protection.

Pour ce faire, chaque région a calculé les superficies des zones protégées sur son territoire, en prenant en compte les zones protégées telles que définies au niveau international, mais aussi les zones protégées définies spécifiquement par la région, ceci en veillant à ne pas avoir de doubles comptages liés au fait que certaines zones peuvent être protégées selon plusieurs définitions.

La somme des superficies régionales permet d'avoir une superficie pour le territoire belge. Le calcul pour l'année 2024 a été réalisé fin 2025 afin qu'il puisse être repris dans le 7ième rapport national à la Convention sur la diversité biologique publié en janvier 2026. Ensuite, la série temporelle 2020-2025 a été calculée et sera reprise sur le site indicators.be en février 2027. Des métadonnées vont également être élaborées d'ici la mi-2026.

Conclusion

Le SLA sur les zones protégées a permis de créer un indicateur pour la Belgique, utilisé non seulement dans le cadre du suivi des SDG, mais également dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. La série temporelle couvre 6 ans, ce qui permet une évaluation dès sa première publication sur le site indicators.be en février 2027.

7 Convention on Wetlands Secretariat (2025), *Les zones humides d'importance internationale*, <https://www.ramsar.org> (consulté le 28/08/2025).

8 UNESCO (2025), *Liste du patrimoine mondial*, <https://whc.unesco.org/fr/list/> (consulté le 29/08/2025).

9 CBD (2018), *Décision adoptée par la conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique. 14/8. Aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone*, <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-08-fr.pdf> (consulté le 29/08/2025).

La « Large Cases Unit », une nouvelle approche pour améliorer les statistiques macroéconomiques

Béatrice Thiry¹

Quand les multinationales bousculent les statistiques nationales

En juillet 2016, l'office statistique irlandais annonçait une hausse de 26 % de son produit intérieur brut. Cette croissance hors du commun s'expliquait par la délocalisation de grandes entreprises multinationales (EMN) vers l'Irlande.

Cet événement a encore davantage attiré l'attention des statisticiens sur l'importance des EMN et sur la difficulté de mesurer leurs activités dans un contexte de statistiques établies à l'échelle nationale.

En effet, la mondialisation et la complexité croissante des activités des EMN posent des défis considérables, tant pour la représentation correcte et cohérente de leurs activités dans les statistiques, que pour la communication des résultats aux utilisateurs. Les groupes multinationaux se caractérisent par des structures complexes. Ils peuvent être rapidement restructurés en fonction, notamment, d'accords de production de plus en plus mondialisés ou d'opportunités fiscales.

Des unités dédiées : les Large Cases Units (LCU)

Pour répondre à ces défis au niveau européen, Eurostat et les instituts statistiques nationaux ont mis en place divers projets et groupes de travail. Citons le registre d'entreprises européen (EGR) et les statistiques expérimentales sur la structure des groupes multinationaux dans l'UE². Statbel participe à ces projets pour la Belgique, avec l'aide d'une collaboration IIS par laquelle les instituts régionaux de statistique établissent le profiling des groupes présents sur leur territoire.

La contribution importante des EMN à la production, la valeur ajoutée ou l'emploi nécessite de collecter des données fiables à leur sujet. Il s'agit de produire des statistiques exhaustives et cohérentes sur la structure des entreprises ou le commerce extérieur, par exemple. Il faut également intégrer des informations pertinentes sur les EMN dans les statistiques macroéconomiques comme la balance des paiements et les comptes nationaux.

C'est dans cette optique que des 'Large Cases Units' (LCU) ont été créées dans 18 pays de l'Union, la plupart après 2016³. Bien que leur fonctionnement et leurs tâches diffèrent selon les pays, ces équipes ont comme point commun d'analyser les informations relatives aux EMN implantées sur leur territoire. Leur rôle principal est d'améliorer la qualité et la cohérence des données sur ces groupes, en veillant à ce qu'elles soient intégrées de manière uniforme dans toutes les statistiques économiques diffusées. Une coopération entre LCU existe au niveau européen, via un réseau appelé 'MNEnet'. Les discussions portent sur les aspects méthodologiques ou organisationnels, mais à ce stade, il n'y a pas d'échange de données⁴.

Une part importante du travail des LCU consiste à établir des relations de confiance avec les personnes de contact au sein des EMN. La qualité des données d'enquête ou des sources administratives peut ainsi être vérifiée directement. Par exemple, il s'agit de s'assurer que la donnée collectée correspond bien au périmètre souhaité, et ne couvre pas les activités d'une succursale non-résidente.

Une LCU peut être directement impliquée dans la résolution des incohérences au

niveau des données sources, ou intervenir à différentes étapes du processus de production statistique.

La LCU à la Banque nationale de Belgique

Au sein de la BNB, la LCU a été créée en 2021, soutenue par un subside ponctuel reçu de la Commission européenne. Elle est intégrée au département statistique. Elle compte sept équivalents temps plein, et analyse actuellement les activités de 14 EMN non-financières. Ce nombre est amené à croître progressivement.

Les EMN à analyser sont sélectionnées de deux façons :

- soit à la demande des statisticiens du département statistique, lorsqu'un groupe est régulièrement signalé comme étant à l'origine d'incohérences dans l'élaboration des statistiques macroéconomiques ;
- soit à l'aide d'un 'indice de complexité', indice composite qui classe les entreprises multinationales en fonction de plusieurs paramètres objectifs sous-jacents, tels que l'ordre de grandeur des incohérences décelées selon la méthode des emplois et des ressources utilisée par la LCU (voir ci-dessous).

¹ Merci à Sarah La Rosa (BNB) et Yannick Rombouts (BNB) pour leur aide et leur relecture attentive.

² EXPÉRIMENTAL - Statistics Explained - Eurostat

³ Des LCU existaient auparavant dans les États membres suivants : Suède (dès 2004), Irlande (2009), Finlande (2010), France (2010), Pays-Bas (2010).

⁴ Au niveau européen, il existe néanmoins le 'Early Warning System', un mécanisme par lequel les États membres partagent des informations sur les multinationales lorsqu'un événement exceptionnel survient et impacte les statistiques de plusieurs pays.

Une méthode d'analyse en trois phases

1. Analyse qualitative

Cette première phase consiste à établir une « fiche d'identité » du groupe :

- identifier les unités et leurs activités ;
- collecter des informations descriptives (code NACE, données administratives ou d'enquête, etc.) ;
- identifier les succursales en Belgique ou à l'étranger et les entités à vocation spéciale⁵ ;
- déterminer la propriété économique des biens, services et produits de la propriété intellectuelle (PPI) ;
- identifier les accords de production mondiaux.

Cette étape s'effectue en collaboration avec Statbel, qui est par ailleurs responsable d'établir le profil et de collecter diverses données sur les entreprises. Une convention entre la BNB et Statbel encadre le partage de ces données sources.

2. Analyse quantitative

Sur la base de l'analyse qualitative, une analyse quantitative est réalisée. Les micro-données disponibles (comptes annuels, données d'enquête, données administratives) sont converties en concepts statistiques macroéconomiques tels que la production ou l'exportation. Ces concepts sont intégrés dans une approche qui compare les emplois et les ressources.

Deux équations sont examinées :

- L'équation des ressources vérifie si l'offre fournie par une EMN est égale à l'utilisation de cette offre dans l'économie. Autrement dit si la vente de biens et services par une EMN correspond aux achats de ces biens et services par d'autres entreprises résidentes, aux exportations de ces biens et services, ou encore à l'achat de ces biens et services par des utilisateurs finaux comme les ménages. La production de l'unité peut également être ajoutée aux stocks de l'entreprise ou utilisée pour des investissements pour compte propre.
- L'équation des emplois s'assure que les biens et services utilisés dans le processus de production

(consommation intermédiaire) ou pour les investissements proviennent de la vente de biens et services par des entreprises résidentes, d'importations ou de la diminution des stocks internes.

Cette approche est appliquée aux unités du groupe et au groupe dans son ensemble, à partir de toutes les données chiffrées disponibles. Par ailleurs, des données qualitatives annexes (rapport annuel, recherches internet, etc.) sont également utilisées pour confirmer les analyses.

Cette approche permet de détecter des incohérences parfois significatives entre les différentes sources. Elles sont souvent dues au fait que les déclarations statistiques ou administratives ne portent pas sur le même périmètre d'activités.

3. Phase de diffusion

Au cours de la troisième étape, ou phase de diffusion, les corrections nécessaires sont apportées et communiquées aux statisticiens concernés. Ces ajustements peuvent être effectués à différents niveaux.

Dans certains cas, les corrections sont réalisées au niveau microéconomique. La LCU peut demander à l'entreprise de modifier ses déclarations, ou bien corriger directement les données individuelles dans les bases de données sources.

Dans d'autres cas, les corrections sont apportées au niveau des agrégats macroéconomiques. Elles sont transmises aux équipes responsables, accompagnées d'un aperçu des agrégats avant et après l'analyse de la LCU.

Cette phase est également l'occasion d'un travail de collaboration avec les entreprises : en participant à la résolution des incohérences, elles deviennent des partenaires dans l'élaboration des statistiques.

Conclusion

Le travail de la LCU est exigeant à plusieurs titres. Tout d'abord, il nécessite d'établir une relation de confiance avec les entreprises, et de les sensibiliser à l'importance de leur contribution à la fiabilité de la statistique publique. A ce titre, le respect du secret statistique, tel que défini dans la loi de 1962⁶, constitue un pilier essentiel de cette relation de confiance. Ensuite, il repose sur une analyse approfondie, mobilisant à la fois la méthodologie statistique et une bonne connaissance des aspects fiscaux et organisationnels des groupes, comme la réglementation relative à la TVA, aux déclarations douanières ou à la fiscalité des entreprises. Enfin, il suppose une communication claire et structurée avec les statisticiens, afin que les corrections soient intégrées correctement dans le processus de production.

La contribution de la LCU est très importante pour les statistiques. Toutefois, il s'agit d'un travail de l'ombre. Les résultats de la LCU ne sont pas destinés à être diffusés, mais ils sont intégrés en amont dans le processus de production des statistiques. L'objectif final de la LCU de la BNB est d'améliorer la qualité des comptes nationaux et régionaux et de la balance des paiements, et ainsi de mieux refléter les activités économiques du pays.

⁵ Une entité à vocation spéciale (special purpose entity - SPE) est une entité juridique liée à une autre société, souvent résidente d'un autre territoire. Elle a pour fonction essentielle de s'occuper des activités de financement et de « holding ». Elle n'a pas ou peu de salariés, n'effectue pas ou peu d'opérations et n'a parfois aucune présence physique en dehors d'une « boîte aux lettres ». Le plus souvent, son existence est liée à des avantages fiscaux ou autres octroyés dans son pays de résidence.

⁶ Banque de données Justel

COLOPHON

Ont participé à ce numéro :

Marie Vandresse - Directrice générale - Statbel

Dominique De Baets - Support statistique - Statbel

Hilde Coudenys - Coordinatrice Steunpunt Data&Analyse - Provincie West-Vlaanderen

Jonathan Lesceux - Chercheur visiteur à l'IWEPS - Tourisme Wallonie

Patricia Delbaere - Experte en développement durable - BFP

Béatrice Thiry - Conseiller - BNB

L'IIS est le résultat d'un accord de coopération de 2014.
L'IIS doit permettre d'améliorer en continu la qualité des statistiques
publiques, venant en soutien des politiques publiques.



www.iis-statistics.be